

## Comité

Le comité de l' Association suisse pour les droits de la personne – MERS est composé des membres suivants :

**Martina Caroni**, juriste, Université de Lucerne  
**Jon Fanzun**, politologue  
**Christina Hausammann**, juriste indépendante (présidente)  
**Jörg Künzli**, juriste, Université de Berne  
**Michael Marugg**, juriste, Pro Juventute  
**Rudi von Planta**, juriste, Amnesty International  
**Alex Sutter**, philosophe, «Büro Transkultur», Berne

Présidente d'honneur  
**Anne Marie ImHof-Piguet**

## Adhésion

Les personnes et les organisations désireuses de soutenir les buts de l'association peuvent adhérer à l'Association suisse pour les droits de la personne. Les cotisations annuelles sont fixées comme suit :

Membres individuels	fr. 100.-
Etudiant(e)s/personnes sans revenu/personnes touchant l'AVS	fr. 50.-
Membres collectifs	fr. 150.-
Membres de soutien	fr. 250.-

Menschenrechte Schweiz MERS  
Association suisse pour les droits  
de la personne  
Human Rights Switzerland

Hallerstrasse 23  
CH-3012 Berne  
Téléphone ++41 31 302 01 61  
Fax ++41 31 302 00 62  
E-Mail: [info@humanrights.ch](mailto:info@humanrights.ch)  
Website: [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch)

# MERS

Menschenrechte Schweiz MERS  
Association suisse pour les droits  
de la personne  
Human Rights Switzerland

Hallerstrasse 23  
CH-3012 Berne  
Téléphone ++41 31 302 01 61  
Fax ++41 31 302 00 62  
E-Mail: [info@humanrights.ch](mailto:info@humanrights.ch)  
Website: [www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch)

## Formation

## Information

## Coordination



## Activités

### - Bulletin d'information humanrights.ch

Dans son bulletin d'information «humanrights.ch», MERS diffuse des informations concernant les conventions des droits de l'homme de l'ONU et du Conseil de l'Europe et leur application en Suisse. Ce bulletin offre la possibilité aux acteurs de la société civile de prendre conscience des problèmes relevant des droits humains, de les cerner et de jouer eux-mêmes un rôle actif.

### - Droits de l'homme au Parlement

MERS sensibilise les hommes et les femmes politiques ainsi que les ONG à la dimension des droits de l'homme dans les dossiers traités par les Chambres fédérales. Lors des sessions du Conseil des Etats et du Conseil national, MERS envoie régulièrement aux membres des Chambres, comme outil de lobbying, un aperçu des questions traitées; elle publie en outre un compte rendu à l'intention des ONG et des personnes intéressées.

### - Une instance fédérale pour les droits humains

Dans le cadre d'un groupe de travail des ONG, MERS œuvre en faveur de la création d'une institution nationale pour les droits humains

### - Transfert du savoir à propos de la discrimination

MERS met en place un service particulier qui a pour but de transmettre des connaissances juridiques relatives à la discrimination – notamment dans le monde du travail.

### - Consultations et rapports des ONG

MERS organise des consultations et élabore des prises de position sur des projets de lois. Par ailleurs, MERS rédige, en collaboration avec d'autres ONG, des rapports 'complémentaires' aux rapports présentés par le gouvernement suisse concernant l'application des conventions des droits de l'homme qu'elle a ratifiées.

## Site Internet

[www.humanrights.ch](http://www.humanrights.ch)

- Calendrier – dates, manifestations & news
- Les droits humains pour débutant(e)s
- Vue générale des instruments internationaux en matière de droits de l'homme
- Informations à propos de l'application des conventions des droits de l'homme en Suisse et de la politique suisse en matière de droits de l'homme
- Répertoire des spécialistes de la formation – banque de données concernant l'éducation aux droits humains
- Informations générales concernant des thèmes particuliers touchant aux droits humains: droits de la femme, racisme, entreprises multinationales; droits sociaux, etc.



## Buts

L'Association suisse pour les droits de la personne – MERS vise à donner une meilleure assise aux droits humains en Suisse, grâce à

- La promotion des droits humains en Suisse
- La sensibilisation de l'opinion publique aux questions des droits humains
- La réalisation de projets dans le domaine de l'éducation aux droits humains
- La transmission d'informations au profit des organisations non gouvernementales
- La coordination et la rédaction des rapports complémentaires des ONG concernant les conventions des droits de l'homme
- La mise à disposition d'une plate-forme d'information complète sur Internet consacrée à la thématique des droits humains